

EXA AUDIT

Commissaire aux Comptes
125-127, rue La Fayette
75010 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Commissaire aux Comptes
21, rue d'Artois
75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A.M.S.I.

Société par Actions Simplifiée au capital de 150 790 €

Siège social : 55, avenue Charles de Gaulle
89 000 AUXERRE

RCS AUXERRE : 349 580 191

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

EXA AUDIT

Commissaire aux Comptes
125-127, rue La Fayette
75010 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Commissaire aux Comptes
21, rue d'Artois
75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de la société **A.M.S.I.**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **A.M.S.I.** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-51 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Périmètre de consolidation

La note « Méthodes et périmètre de consolidation » expose les principes et méthodes retenus par votre société, notamment pour ce qui concerne la définition du périmètre de consolidation et des méthodes de consolidations retenues. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la permanence des modalités retenues et apprécions le caractère raisonnable de ces estimations.

Ecart d'acquisition

Comme indiqué dans la note « Ecart de première consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés, votre société procède à des estimations comptables dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers consolidés, qui portent notamment sur la valorisation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe. Nous avons ainsi procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Stocks

La note « Stocks de marchandises » expose les principes et méthodes retenus par votre société, notamment en matière de valorisation des stocks de véhicules et des stocks de pièces détachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la permanence des modalités retenues pour la valorisation et apprécions le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable

de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 23 juin 2026

Les Commissaires aux comptes

EXA AUDIT
Renaud REISSIER

A stylized signature consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical line.

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

FIDALIS AUDIT
Arnaud ROUGAGNOU

A stylized signature with a large, circular loop and several vertical strokes.

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

au 31/12/2025

en KEuros	31/12/2025			31/12/2024	Variations
	Brut	Amort. / Prov.	Net		
Ecart d'acquisition	4 058	181	3 877	4 058	-4,45%
Frais de recherche et développement				-	
Concessions, brevets, droits similaires	345	281	63	14	369,93%
Fonds commercial				-	
Autres immobilisations incorporelles				-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 403	462	3 941	4 072	-3,21%
Terrains	4 088		4 088	4 088	0,00%
Constructions	26 553	21 063	5 491	6 293	-12,75%
Installations techniques, matériel, outillage	4 326	3 565	761	785	-3,04%
Autres immobilisations corporelles	14 747	6 681	8 065	7 285	10,72%
Immobilisations en cours	895		895	349	156,46%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 609	31 309	19 300	18 800	2,66%
Autres titres immobilisés	4		4	12	-66,62%
Autres immobilisations financières	492		492	524	-6,15%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	496	-	496	536	-7,50%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	55 507	31 770	23 737	23 407	1,41%
STOCKS ET EN-COURS	88 067	1 890	86 177	81 853	5,28%
Créances clients et comptes rattachés	16 104	412	15 692	17 345	-9,53%
Autres créances (1)	11 896	59	11 837	10 083	17,40%
CREANCES	28 000	471	27 529	27 428	0,37%
Valeurs mobilières de placement				-	
Disponibilités	14 205		14 205	15 235	-6,76%
TRESORERIE	14 205	-	14 205	15 235	-6,76%
Charges constatées d'avance	1 017		1 017	583	74,40%
COMPTES DE REGULARISATION	1 017	-	1 017	583	74,40%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	131 289	2 361	128 929	125 100	3,06%
TOTAL ACTIF	186 796	34 131	152 666	148 507	2,80%
(1) dont impôts différés actifs :			742	360	106,04%

FIDALIS AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS
SARL AU CAPITAL DE 5 000 €
21, RUE D'ARTOIS - 75008 PARIS
SIRET PARIS : 98337772200019



BILAN CONSOLIDE - PASSIF au 31/12/2025

en KEuros	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Capital social	151	151	0,00%
Réserves	32 432	31 606	2,62%
Ecart de conversion	-	-	
Résultat de l'exercice - Part du Groupe	(685)	832	-182,31%
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	31 898	32 589	-2,12%
Intérêts des minoritaires	-	-	
Résultat des minoritaires	-	-	
INTERETS MINORITAIRES	-	-	
Ecart d'acquisitions passifs	-	-	
Provisions pour risques	174	174	0,00%
Provisions pour charges	-	-	
Impôts différés passifs	-	-	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	174	174	0,00%
Emprunts obligataires convertibles	-	-	
Autres emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 612	46 446	6,82%
Concours bancaires courants	22 587	23 654	-4,51%
DETTES FINANCIERES	72 199	70 100	2,99%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 089	29 328	6,01%
Dettes fiscales et sociales	6 235	6 309	-1,17%
Autres dettes	6 639	5 753	15,41%
DETTES D'EXPLOITATION	43 963	41 389	6,22%
Produits constatés d'avance	4 431	4 255	4,15%
COMPTES DE REGULARISATION	4 431	4 255	4,15%
TOTAL DES DETTES	120 593	115 744	4,19%
TOTAL PASSIF	152 666	148 507	2,80%

FIDALIS AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS
SARL AU CAPITAL DE 5 000 €
21, RUE D'ARTOIS - 75008 PARIS
SIRET PARIS : 98337772200019

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

au 31/12/2025

En KEuros	31/12/2025	31/12/2024	Variations
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	298 720	280 095	6,65%
Production stockée		-	0,00%
Production immobilisée	3 474	3 815	-8,94%
Reprises sur provisions, amortissements, transferts de charges	1 824	2 565	-28,91%
Autres produits	3 457	2 709	27,59%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	307 475	289 185	6,32%
Achats de matières, marchandises et variations de stocks	259 487	239 935	8,15%
Autres achats et charges externes	11 169	14 279	-21,78%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 411	2 506	36,11%
Salaires et traitements et charges sociales	25 174	23 762	5,94%
Autres charges	2 333	1 267	84,18%
CHARGES D'EXPLOITATION	301 574	281 749	7,04%
Dotations aux amortissements	3 432	3 177	8,04%
Dotations aux provisions	2 100	1 913	9,80%
DOTATIONS D'EXPLOITATION	5 532	5 089	8,70%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	307 106	286 838	7,07%
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	369	2 347	-84,28%
Dotations sur écarts d'acquisitions	181	-	0,00%
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	188	2 347	-91,98%
Produits financiers	1 019	980	3,93%
Charges financières	2 060	2 060	-0,01%
RESULTAT FINANCIER	(1 041)	(1 080)	-3,59%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(853)	1 267	-167,31%
% du CA HT	-0,29%	0,45%	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	(84)	-100,00%
Résultat des activités cédées		-	0,00%
Déconsolidation sous groupe		-	0,00%
Impôts des sociétés	167	(350)	-147,77%
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	0,00%
RESULTAT NET	(685)	832	-182,34%
% du CA HT	-0,23%	0,30%	
Part des minoritaires	-	-	0,00%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	(685)	832	-182,34%



ANNEXE

GROUPE AMSI

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2025

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les comptes sont présentés en K€.

L'exercice a débuté le 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025, soit une durée de 12 mois.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont présentés avec les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2024, représentant une durée de 12 mois.

Le groupe a connu les événements significatifs suivants sur l'exercice :

La société JEANNIN AUTOMOBILES a apporté à la société JEANNIN LOCATION sa branche d'activité location en date du 18 septembre 2025 avec effet au 1er janvier 2025.

En rémunération de cet apport JEANNIN AUTOMOBILES a reçu 2 227 720 actions d'un euro chacune.

La participation de la société AMSI dans le capital de la société JEANNIN LOCATION s'en trouve modifiée et passe de 100% à 0,45% en détention directe.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe A.M.S.I. ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, et notamment le règlement de l'ANC 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés, qui a été modifié par l'ANC 2024-05 du 24 décembre 2024.

Ceux présentés ci-après ont fait l'objet d'un audit des commissaires aux comptes sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les comptes consolidés prennent également en compte les modifications prévues par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 concernant la modernisation des états

financiers, applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 selon une approche prospective, c'est-à-dire sans retraitement des exercices précédents.

Le règlement ANC 2022-06 prévoit, outre une révision de la nomenclature comptable, la suppression des transferts de charges, la présentation en résultat financier des amortissements des frais d'émission d'emprunt et une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel comprend dorénavant les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi que des éléments qui y sont inscrits par nature. Les autres éléments classés en résultat exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2024 sont désormais présentés en résultat

courant. Ainsi, les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont les suivantes :

- Le résultat exceptionnel 2024 représentait une perte de 84 K€. En 2025, il n'y a aucun fait majeur ou inhabituel selon la définition du règlement 2022-06.

Date de clôture des exercices

Les sociétés du groupe clôturent leur exercice social le 31 décembre 2025.

Conversion des états financiers des filiales étrangères consolidées

Les postes de bilan sont exprimés en euro sur la base des cours de clôture.

Les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice.

Les différences par rapport à la situation d'ouverture résultant de la conversion en euros des comptes des sociétés étrangères apparaissent dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion" et dans la rubrique « minoritaires », pour la part des minoritaires.

Le Groupe ne détient aucune filiale à l'étranger.

Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours de change à la clôture.

Les écarts de change résultant de cette réévaluation sont enregistrés au compte de résultat.

Le Groupe ne détient aucune créance et dette en monnaies étrangères.

Provisions réglementées et écritures d'origine purement fiscales

Les provisions réglementées et/ou les écritures d'origine purement fiscales sont annulées en consolidation le cas échéant, après détermination d'une éventuelle imposition différée.

Impôts différés

Les postes "Impôts différés actif et passif" calculés selon la méthode du report variable, enregistrent aux taux en vigueur les effets en matière d'impôt des décalages temporaires entre les résultats comptable et fiscal et des retraitements de consolidation.

Par prudence, le principe général du Groupe est de ne pas calculer d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux reportables, en raison du caractère aléatoire de leur imputation future, sauf dans des cas précis où l'imputation est quasi certaine.

Ecart de première consolidation

Dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une identification et une évaluation de l'ensemble des éléments actifs et passifs acquis est réalisée.

Le solde résiduel de l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres est alors inscrit à l'actif ou au passif du bilan dans le poste "Ecart d'acquisition".

Les écarts d'acquisition actifs, « survaleurs » ou « goodwill », correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date de l'acquisition.

Ils sont enregistrés au poste « Ecarts d'acquisition actifs ». Suivant les dispositions du règlement ANC 2015, les écarts d'acquisition à durée d'utilisation non limitée ne font plus l'objet d'un amortissement mais d'un test annuel de dépréciation. Ce changement de réglementation n'a pas eu d'impact significatif lors de sa première application sur les comptes au 31 décembre 2018.

Les écarts d'acquisition passifs, « provisions pour pertes futures » ou « badwill », sont enregistrés en provision pour risques et charges au poste « Provision pour acquisitions de titres ». Ils font l'objet d'une reprise linéaire sur une durée de 3 à 5 ans, prenant notamment en compte les coûts de restructuration engagés sur les premiers exercices d'activité, ainsi qu'une estimation -à l'origine- du rythme prévisionnel de réduction des pertes exploitation, et en application d'un prorata temporis depuis la première année suivant la date de prise de participation.

Concernant le traitement des écarts d'acquisition passifs, l'option est prise du maintien du plan de reprise antérieur pour tous les écarts d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont intégrés aux écarts d'acquisition.

Les autres immobilisations incorporelles amortissables sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue. Elles ont été estimées entre 1 à 3 ans.

Lorsque la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles est inférieure à leur valeur comptable, ces immobilisations font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe AMSI sont évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production. Tout composant identifié d'une valeur inférieure à 15% du prix de revient total d'un bien meuble, ou 1% du prix de revient total d'un immeuble, n'est pas isolé compte tenu de son caractère non significatif. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de transport loué	4 à 5 ans

Les immeubles existants au 31 décembre 2005 ont fait l'objet de la décomposition suivante :

- 10% pour le terrain
- 67% des 90% restant pour le gros œuvre (amortissement sur 20 ans)
- 15% des 90% restant pour l'électricité, menuiserie, serrurerie (amortissement sur 12 ans)
- 16% des 90 % restant pour chauffage, la plomberie, carrelage (amortissement sur 10 ans)
- 2% des 90% restant pour la peinture (amortissement sur 7 ans)

Contrats de crédit-bail

Les contrats de crédits baux immobiliers ont fait l'objet d'un retraitement :

- inscription de l'immobilisation dans le compte d'actif immobilisé pour sa valeur nominale et comptabilisation d'un amortissement. Les mêmes règles de décomposition et d'amortissement que les immobilisations acquises en pleine propriété ont été appliquées
- constatation d'un emprunt pour le financement dont la durée et le taux correspondent à ceux du crédit-bail

Les contrats de crédits baux mobiliers sont traités selon les règles suivantes :

- inscription de l'immobilisation dans le compte d'actif immobilisé pour sa valeur nominale et comptabilisation d'un amortissement selon la durée du contrat de crédit-bail
- constatation d'un emprunt pour le financement dont la durée et le taux correspondent à ceux du contrat de crédit-bail

Intérêts minoritaires

Les capitaux propres et les résultats de l'ensemble consolidé sont répartis au prorata des pourcentages de détention minoritaires et majoritaires dans la mesure où la part revenant aux intérêts minoritaires dans les pertes d'une entreprise consolidée par intégration globale n'est pas supérieure à leur part dans les capitaux propres. Dans le cas contraire, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures sont déduits des capitaux propres – part du Groupe, sauf si les associés minoritaires ont une obligation de combler ces pertes.

Comptes et opérations internes

Les comptes et opérations internes des sociétés intégrées globalement sont éliminés.

Stocks de marchandises

Les *stocks* sont évalués selon la méthode :

- pour les véhicules neufs : prix d'achat + coût de transport
- pour les véhicules d'occasion : prix d'achat + frais de remise en état
- pour les pièces détachées : prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux passifs existants à la date de clôture dont l'échéance ou le montant ne sont pas connus de façon précise.

Il n'est pas constaté d'engagements de retraite car les entités mutualisent auprès d'une caisse de prévoyance pour couvrir ces charges futures.

Résultat net par action

Le résultat net par action est égal au résultat net (part du groupe) divisé par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après prise en compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

En absence d'instrument dilutif, le nombre d'actions après dilution est de 15 079.

Eléments exceptionnels

Les produits et charges en exceptionnels sont les éléments extraordinaires résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Valeurs Mobilières de Placement

Les VMP sont constitués de SICAV monétaires, placement liquide et sans risque.

Opérations de souscription d'actions

Aucune opération de souscription d'action n'est intervenue au cours de l'exercice.
Il n'existe pas d'option de souscription d'actions non exercée au 31 décembre 2025.

3. METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Méthodes

Le Groupe AMSI retient trois méthodes de consolidation :

- l'intégration globale ;
- la mise en équivalence ;
- l'intégration proportionnelle.

La méthode de l'intégration globale (IG) est appliquée par le Groupe lorsque la société dont les comptes sont consolidés est placée sous le contrôle exclusif de la société mère du Groupe. Le contrôle s'apprécie par rapport à la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, à défaut par la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration ou l'exercice d'une influence dominante en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La méthode de la mise en équivalence (ME) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 25 % des droits de vote.

La méthode de ME n'a pas d'application sur l'exercice 2025.

La méthode d'intégration proportionnelle n'a pas d'application sur l'exercice 2025.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AMSI	Société mère	Société mère	IG
Sociétés d'exploitation :			
SAS JEANNIN AUTOMOBILES	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE 89	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN NEW CAR	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOMOBILES 10	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN ADVANCED CAR	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN ADVANCED CAR 77	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN MOTORS	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN SMDA	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE MELUN	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN OCCASIONS	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN LOCATION	100,00%	100,00%	IG
Sociétés civiles propriétaires de l'immobilier :			
SCI DU BEL ETAIN	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN EPINET	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN CHAMBERLAND	100,00%	100,00%	IG
SCI DES 3 SAULES	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN AVALLON	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN SENS	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN TROYES	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN SAINT ANDRE LES VERGERS	100,00%	100,00%	IG
SCI 67 FR	100,00%	100,00%	IG
SCI 26/67 AV. FRANKLIN ROOSEVELT	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN ROMILLY	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN VSD	100,00%	100,00%	IG

La société JEANNIN LOCATION, créée en décembre 2024 est entrée dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice 2025

Titres non consolidés

Les sociétés SCI JEANNIN SPAAK, SCI JEANNIN EUROPE, SCI JEANNIN SAMOREAU, SCI JEANNIN MAILLOT, SCI JEANNIN SAINT LUC, SCI JEANNIN CHAMPLAY et SCI JEANNIN CDG n'ont pas été consolidées, le Groupe détenant une participation au capital des sociétés inférieure à 25%.

4. ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Immobilisations incorporelles

Les variations concernant les immobilisations incorporelles ont été les suivantes en K€ :

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	4 058					4 058
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	270	75				345
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations incorporelles brutes	270	75				345

Les amortissements et provisions de l'exercice se présentent comme suit en K€ :

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition		181				181
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	256	25				281
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	256	25				281

Les valeurs nettes s'établissent en K€ comme suit :

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	4 058	-181				3 877
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	14	50				64
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	14	50				64

Ecart d'acquisition

L'intégration de la SCI JEANNIN SAINT ANDRE LES VERGERS sur l'exercice 2008 a dégagé un écart d'acquisition, qui se décompose ainsi :

- Ecart d'évaluation immobilier d'un montant de 701 K€, amorti sur 7 ans, durée d'amortissement restante de la construction concernée ;

- Ecart d'acquisition actif d'un montant de 11 K€, amorti sur 5 ans.

Ces Ecarts sont totalement amortis au 31 décembre 2017.

L'écart de première consolidation issue de l'acquisition de 100% du capital de la SCI BEL ETAIN a été entièrement affecté à l'immeuble. La construction a été amortie sur une durée de 25 ans.

L'écart d'acquisition dégagé sur l'exercice 2016 de 270 K€ correspond à l'acquisition de fonds de commerce de concessions automobiles réalisée par la société JEANNIN ADVANCED CAR 77, net d'impôt différé.

La prise de contrôle le 17 juillet 2018 de 100% du capital de la société SMDA et de ses filiales a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition résiduel de 1 199 K€, après affectation des survaleurs à l'ensemble immobilier acquis.

Le Groupe a acquis, par voie d'apport de titres à la société AMSI, les intérêts minoritaires représentant 2.05% du capital de la société JEANNIN AUTOMOBILES. L'écart d'acquisition s'élève à 35 K€ sur l'exercice 2020.

Dans les comptes consolidés, les fonds de commerce et les droits au bail inscrits à l'actif du bilan social des sociétés consolidées antérieurement à leur entrée dans le périmètre de consolidation sont intégrés aux écarts d'acquisition.

Les fonds de commerce acquis postérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre de consolidation sont conservés au poste « Fonds Commercial » pour leur valeur d'acquisition.

Le Groupe a acquis, en date du 31 décembre 2021, 100% du capital des sociétés :

- SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN, dont l'acquisition génère un écart d'acquisition positif de 1 848 K€ sur l'exercice
- SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE MELUN détenue par la société SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU, dont l'acquisition génère un écart d'acquisition de 732 K€ sur l'exercice

Conformément à la réglementation en vigueur, les écarts d'acquisition actifs ne sont plus amortis à compter du 31 décembre 2017.

Des tests de dépréciations sont effectués tous les ans sur les écarts d'acquisition actifs.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 181 k€ de l'écart d'acquisition relatif à la société JEANNIN ADVANCED CAR 77.

Immobilisations corporelles

Les variations concernant les immobilisations corporelles ont été les suivantes en K€ :

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	4 088					4 088
Constructions	26 507	90	43			26 553
Installations techniques, matériel, outillage	4 145	243	62			4 326
Autres immobilisations corporelles	13 219	4 779	3 252			14 747
Immobilisations en cours	349	546				895
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	48 308	5 658	3 357			50 609

Les amortissements et provisions de l'exercice se présentent comme suit en K€ :

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	20 220	914	71			21 063
Installations techniques, matériel, outillage	3 360	267	62			3 565
Autres immobilisations corporelles	5 929	2 287	1 534			6 681
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	29 509	3 467	1 667			31 308

Titres non consolidés

Le Groupe détient 1% du capital des sociétés SCI JEANNIN SPAAK, SCI JEANNIN EUROPE, SCI JEANNIN CDG, SCI JEANNIN MAILLOT, SCI JEANNIN SAINT LUC, SCI JEANNIN CHAMPLAY et SCI JEANNIN SAMOREAU.

Ces participations sont inscrites en autre titres immobilisés.

Impôts différés

Les variations concernant les impôts différés du groupe ont été les suivantes en K€ :

Impôts différés actifs	Ouverture	Variation	Variations de périmètre	Clôture
Provisions non déductibles et différences temporaires	1 614	373		1 987
Déficits fiscaux				
Impôts différés actifs	1 614	373		1 987
Provisions non déductibles et différences temporaires	1 254	-9		1 245
Impôts différés passifs	1 254	-9		1 245
Impôt différé net	360	382		742

Capital social et capitaux propres

Capital social

Evolution du capital au cours de l'exercice : nombre de titres

Valeur nominale	Initial	Variation	Final
10 €	15 079	0	15 079

Le capital social de la société AMSI est intégralement libéré.

Tableau de passage des capitaux propres

Les variations concernant les capitaux propres part du groupe ont été les suivantes en K€ :

Capitaux propres part du Groupe	Clôture
Capitaux propres part du Groupe 31/12/2023	31 757
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	832
Augmentation de capital	
Dividendes versés et divers	
Capitaux propres part du Groupe 31/12/2024	32 589
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	-685
Augmentation de capital	
Dividendes versés et divers	-6
Capitaux propres part du Groupe 31/12/2025	31 898
	31 898

Les variations concernant les intérêts minoritaires ont été les suivantes en K€ :

Capitaux propres intérêts minoritaires	Clôture
Capitaux propres intérêts minoritaires 31/12/2023	
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	
Variations de périmètre	
Dividendes versés	
Capitaux propres intérêts minoritaires 31/12/2024	
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	
Variations de périmètre	
Dividendes versés	
Capitaux propres intérêts minoritaires 31/12/2025	

Créances et dettes

Créances

Les créances ont une échéance inférieure à un an à l'exception des autres immobilisations financières pour 492 K€.

Dettes

La répartition des dettes par échéances est la suivante à la clôture de l'exercice en K€ :

	moins 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	n-1	var
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	40 395	7 499	1 719	49 612	46 446	3 166
Emprunts liés aux crédits-baux						
Concours bancaires courants	22 587			22 587	23 654	-1 067
Emprunts et dettes financières diverses						
Fournisseurs	31 089			31 089	29 328	1 762
Dettes fiscales et sociales	6 235			6 235	6 309	-74
Autres dettes	6 639			6 639	5 753	886
Total dettes	106 945	7 499	1 719	116 162	111 489	4 673

Les billets de trésorerie souscrits auprès des banques ont pour but le préfinancement d'immobilisations et le financement durable de stocks.

Le financement des stocks assuré par les établissements financiers des constructeurs automobiles ont été considérés sur un terme de moins d'un an malgré la récurrence de leur renouvellement.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges évoluent de la manière suivante sur l'exercice en K€ :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour risques	174				174
Provisions pour charges					
Provision pour passif d'impôt différé					
Total Provisions pour risques et charges	174				174

Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent comme suit sur les deux derniers exercices :

Valeurs en K€	2025	2024
Salaires et traitements	18 314	17 349
Charges sociales	6 859	6 413
Total charges de personnel	25 174	23 762

Analyse du résultat financier

Le résultat financier est une perte de 1 041 K€ contre une perte de 1 080 K€ sur l'exercice précédent. Il est composé des éléments suivants :

Valeurs en K€	2025	2024
Produits financiers		
Produits financiers de Participations		5
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	1 019	976
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 060	2 060
Différences négatives de change		
Résultat financiers	-1 041	-1 080

Analyse du résultat exceptionnel

Au titre du résultat exceptionnel, il n'y a aucun fait majeur ou inhabituel selon la définition du règlement 2022-06.

Analyse de la charge d'impôt

L'analyse de la charge d'impôt de l'exercice se présente comme suit :

Valeurs en K€	2025	2024
Résultat des sociétés intégrées	-685	832
Charges d'impôts	-167	350
Résultat avant impôts	-852	1 183
Impôt théorique (25%)	-213	296
Différences permanentes	46	55
Différence de taux		
Provision sur IDA		
Charge d'impôt	-167	350

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Garanties données

- Cautions d'AMSI au profit d'établissements bancaires pour un montant maximum 8 872 K€, utilisation au 31 décembre 2025 à hauteur de 7 902 K€.
- Cautions bancaires de 600 K€ au profit de RCI BANQUE - COGERA
- Cautions bancaires de 298 K€ au profit de MAZDA France
- Cautions bancaires de 75 K€ au profit de SUZUKI France
- Cautions bancaires de 100 K€ au profit de AIXAM MEGA

- Privilège de prêteur de deniers sur immeuble situé 2 rue Henri Montassier à SENS
- Privilège de prêteur de deniers sur immeuble situé 5 rue Aristide Briand à VERT-SAINT-DENIS
- Privilège de prêteur de deniers sur immeuble situé rue des Bernaches à SAMOREAU

Ces hypothèques et PPD sont donnés au profit d'établissements financiers.

Informations sectorielles

La répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique est la suivante :

Valeurs en K€	2025	2024
Ventes de marchandises France	273 626	259 655
Ventes de marchandises Export	1 459	874
Production vendue de biens - France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services - France	23 635	19 566
Production vendue de services Export		
Total chiffre d'affaires	298 720	280 095

Evénements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas identifié d'éléments susceptibles d'avoir un impact significatif sur la continuité d'exploitation des différentes sociétés du Groupe.

Un traité de fusion absorption simplifiée entre la société JEANNIN AUTOMOBILES et la société JEANNIN NEW CAR a été signé en date du 7 mai 2026 pour une réalisation effective au 1er juillet 2026.

Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se répartissent de la manière suivante :

- Contrôle légal : 147 K€
- Autres missions d'audit : 0 €

Informations en matière de rémunérations

L'information concernant les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance ne peut pas être fournie car elle permet d'identifier une situation individuelle.

Effectif du Groupe

L'effectif du groupe se présente comme suit :

Effectif	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	167	147
Agents de maîtrise	55	53
Employés	97	114
Ouvriers	165	154
Total	484	468
<i>dont apprentis</i>	69	68
<i>dont travailleurs handicapés</i>	11	12

6. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie se présente comme suit en K€ :

Tableau des flux de trésorerie				
	Du 01.01.25 au 31.12.25		Du 01.01.24 au 31.12.24	
	€	€	€	€
Flux nets de trésorerie liés à l'activité				
Capacité d'autofinancement	1 763		6 116	
Résultat net des sociétés intégrées	-685		832	
Amortissements et charges calculées	2 448		5 283	
Variation du BFR	-1 726		-9 899	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		36		-3 783
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Variation de périmètre	0		0	
Cession d'immobilisations	4 837		56	
Acquisitions d'immobilisations	-8 002		-7 416	
- Incorporelles	-75		-6	
- Corporelles	-5 658		-7 387	
- Financières	-2 269		-23	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-3 165		-7 360
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement				
Variation nette des emprunts	3 166		6 960	
Dividendes versés	0		0	
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement		3 166		6 960
Ecart de conversion et divers		0		0
Variation de trésorerie		38		-4 184
Trésorerie d'ouverture	-8 419		-4 235	
Trésorerie de clôture *	-8 381		-8 419	

* Dont découverts bancaires 22 587 K€ à la clôture de l'exercice et 23 654 K€ sur l'exercice 2024

A.M.S.I.

Société par actions simplifiée de 150.790 Euros

SIEGE SOCIAL : AUXERRE (Yonne) 55, avenue Charles de Gaulle

349 580 191 R.C.S. AUXERRE - SIRET 349 580 191 00022

**PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, soit la somme de
- 609 888,39 Euros, au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, le rapport du Président présenté
mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

***Copie certifiée conforme
Le Représentant Légal***

M. Yves JEANNIN

DocuSigned by:
Yves JEANNIN
7DA23366426E474...

A.M.S.I.

Société par actions simplifiée de 150.790 Euros

SIEGE SOCIAL : AUXERRE (Yonne) 55, avenue Charles de Gaulle

349 580 191 R.C.S. AUXERRE - SIRET 349 580 191 00022

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, soit la somme de - 609 888,39 Euros, au compte « Report à Nouveau ».

L'Assemblée générale constate en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, le rapport du Président présenté mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette décision a été prise par l'Assemblée générale ordinaire le 30 juin 2026.

***Copie certifiée conforme
Le Représentant Légal***

M. Yves JEANNIN

DocuSigned by:

7DA23366426E474...



COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Pour copie
certifiée conforme

DocuSigned by:
Yves JEANNIN
7DA23366426E474...



BILAN CONSOLIDE - ACTIF

au 31/12/2025

en Euros	31/12/2025			31/12/2024	Variations
	Brut	Amort. / Prov.	Net		
Ecart d'acquisition	4 058	181	3 877	4 058	-4,45%
Frais de recherche et développement				-	
Concessions, brevets, droits similaires	345	281	63	14	369,93%
Fonds commercial				-	
Autres immobilisations incorporelles				-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 403	462	3 941	4 072	-3,21%
Terrains	4 088		4 088	4 088	0,00%
Constructions	26 553	21 063	5 491	6 293	-12,75%
Installations techniques, matériel, outillage	4 326	3 565	761	785	-3,04%
Autres immobilisations corporelles	14 747	6 681	8 065	7 285	10,72%
Immobilisations en cours	895		895	349	156,46%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 609	31 309	19 300	18 800	2,66%
Autres titres immobilisés	4		4	12	-66,62%
Autres immobilisations financières	492		492	524	-6,15%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	496	-	496	536	-7,50%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	55 507	31 770	23 737	23 407	1,41%
STOCKS ET EN-COURS	88 067	1 890	86 177	81 853	5,28%
Créances clients et comptes rattachés	16 104	412	15 692	17 345	-9,53%
Autres créances (1)	11 896	59	11 837	10 083	17,40%
CREANCES	28 000	471	27 529	27 428	0,37%
Valeurs mobilières de placement				-	
Disponibilités	14 205		14 205	15 235	-6,76%
TRESORERIE	14 205	-	14 205	15 235	-6,76%
Charges constatées d'avance	1 017		1 017	583	74,40%
COMPTES DE REGULARISATION	1 017	-	1 017	583	74,40%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	131 289	2 361	128 929	125 100	3,06%
TOTAL ACTIF	186 796	34 131	152 666	148 507	2,80%
(1) dont impôts différés actifs :			742	360	106,04%



BILAN CONSOLIDE - PASSIF

au 31/12/2025

en Euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Capital social	151	151	0,00%
Réserves	32 432	31 606	2,62%
Ecart de conversion	-	-	
Résultat de l'exercice - Part du Groupe	(685)	832	-182,31%
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	31 898	32 589	-2,12%
Intérêts des minoritaires	-	-	
Résultat des minoritaires	-	-	
INTERETS MINORITAIRES	-	-	
Ecart d'acquisitions passifs	-	-	
Provisions pour risques	174	174	0,00%
Provisions pour charges	-	-	
Impôts différés passifs	-	-	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	174	174	0,00%
Emprunts obligataires convertibles	-	-	
Autres emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 612	46 446	6,82%
Concours bancaires courants	22 587	23 654	-4,51%
DETTES FINANCIERES	72 199	70 100	2,99%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 089	29 328	6,01%
Dettes fiscales et sociales	6 235	6 309	-1,17%
Autres dettes	6 639	5 753	15,41%
DETTES D'EXPLOITATION	43 963	41 389	6,22%
Produits constatés d'avance	4 431	4 255	4,15%
COMPTES DE REGULARISATION	4 431	4 255	4,15%
TOTAL DES DETTES	120 593	115 744	4,19%
TOTAL PASSIF	152 666	148 507	2,80%



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 31/12/2025

En Euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	298 720	280 095	6,65%
Production stockée		-	0,00%
Production immobilisée	3 474	3 815	-8,94%
Reprises sur provisions, amortissements, transferts de charges	1 824	2 565	-28,91%
Autres produits	3 457	2 709	27,59%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	307 475	289 185	6,32%
Achats de matières, marchandises et variations de stocks	259 487	239 935	8,15%
Autres achats et charges externes	11 169	14 279	-21,78%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 411	2 506	36,11%
Salaires et traitements et charges sociales	25 174	23 762	5,94%
Autres charges	2 333	1 267	84,18%
CHARGES D'EXPLOITATION	301 574	281 749	7,04%
Dotations aux amortissements	3 432	3 177	8,04%
Dotations aux provisions	2 100	1 913	9,80%
DOTATIONS D'EXPLOITATION	5 532	5 089	8,70%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	307 106	286 838	7,07%
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	369	2 347	-84,28%
Dotations sur écarts d'acquisitions	181	-	0,00%
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	188	2 347	-91,98%
Produits financiers	1 019	980	3,93%
Charges financières	2 060	2 060	-0,01%
RESULTAT FINANCIER	(1 041)	(1 080)	-3,59%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(853)	1 267	-167,31%
% du CA HT	-0,29%	0,45%	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	(84)	-100,00%
Résultat des activités cédées		-	0,00%
Déconsolidation sous groupe		-	0,00%
Impôts des sociétés	167	(350)	-147,77%
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	0,00%
RESULTAT NET	(685)	832	-182,34%
% du CA HT	-0,23%	0,30%	
Part des minoritaires	-	-	0,00%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	(685)	832	-182,34%



ANNEXE

GROUPE AMSI

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2025

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les comptes sont présentés en K€.

L'exercice a débuté le 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025, soit une durée de 12 mois.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont présentés avec les données comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2024, représentant une durée de 12 mois.

Le groupe a connu les événements significatifs suivants sur l'exercice :

La société JEANNIN AUTOMOBILES a apporté à la société JEANNIN LOCATION sa branche d'activité location en date du 18 septembre 2025 avec effet au 1er janvier 2025.

En rémunération de cet apport JEANNIN AUTOMOBILES a reçu 2 227 720 actions d'un euro chacune.

La participation de la société AMSI dans le capital de la société JEANNIN LOCATION s'en trouve modifiée et passe de 100% à 0,45% en détention directe.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe A.M.S.I. ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, et notamment le règlement de l'ANC 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés, qui a été modifié par l'ANC 2024-05 du 24 décembre 2024.

Ceux présentés ci-après ont fait l'objet d'un audit des commissaires aux comptes sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les comptes consolidés prennent également en compte les modifications prévues par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 concernant la modernisation des états

financiers, applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 selon une approche prospective, c'est-à-dire sans retraitement des exercices précédents.

Le règlement ANC 2022-06 prévoit, outre une révision de la nomenclature comptable, la suppression des transferts de charges, la présentation en résultat financier des amortissements des frais d'émission d'emprunt et une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel comprend dorénavant les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi que des éléments qui y sont inscrits par nature. Les autres éléments classés en résultat exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2024 sont désormais présentés en résultat

courant. Ainsi, les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont les suivantes :

- Le résultat exceptionnel 2024 représentait une perte de 84 K€. En 2025, il n'y a aucun fait majeur ou inhabituel selon la définition du règlement 2022-06.

Date de clôture des exercices

Les sociétés du groupe clôturent leur exercice social le 31 décembre 2025.

Conversion des états financiers des filiales étrangères consolidées

Les postes de bilan sont exprimés en euro sur la base des cours de clôture.

Les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice.

Les différences par rapport à la situation d'ouverture résultant de la conversion en euros des comptes des sociétés étrangères apparaissent dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion" et dans la rubrique « minoritaires », pour la part des minoritaires.

Le Groupe ne détient aucune filiale à l'étranger.

Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours de change à la clôture.

Les écarts de change résultant de cette réévaluation sont enregistrés au compte de résultat.

Le Groupe ne détient aucune créance et dette en monnaies étrangères.

Provisions réglementées et écritures d'origine purement fiscales

Les provisions réglementées et/ou les écritures d'origine purement fiscales sont annulées en consolidation le cas échéant, après détermination d'une éventuelle imposition différée.

Impôts différés

Les postes "Impôts différés actif et passif" calculés selon la méthode du report variable, enregistrent aux taux en vigueur les effets en matière d'impôt des décalages temporaires entre les résultats comptable et fiscal et des retraitements de consolidation.

Par prudence, le principe général du Groupe est de ne pas calculer d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux reportables, en raison du caractère aléatoire de leur imputation future, sauf dans des cas précis où l'imputation est quasi certaine.

Ecart de première consolidation

Dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une identification et une évaluation de l'ensemble des éléments actifs et passifs acquis est réalisée.

Le solde résiduel de l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres est alors inscrit à l'actif ou au passif du bilan dans le poste "Ecart d'acquisition".

Les écarts d'acquisition actifs, « survaleurs » ou « goodwill », correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date de l'acquisition.

Ils sont enregistrés au poste « Ecarts d'acquisition actifs ». Suivant les dispositions du règlement ANC 2015, les écarts d'acquisition à durée d'utilisation non limitée ne font plus l'objet d'un amortissement mais d'un test annuel de dépréciation. Ce changement de réglementation n'a pas eu d'impact significatif lors de sa première application sur les comptes au 31 décembre 2018.

Les écarts d'acquisition passifs, « provisions pour pertes futures » ou « badwill », sont enregistrés en provision pour risques et charges au poste « Provision pour acquisitions de titres ». Ils font l'objet d'une reprise linéaire sur une durée de 3 à 5 ans, prenant notamment en compte les coûts de restructuration engagés sur les premiers exercices d'activité, ainsi qu'une estimation -à l'origine- du rythme prévisionnel de réduction des pertes exploitation, et en application d'un prorata temporis depuis la première année suivant la date de prise de participation.

Concernant le traitement des écarts d'acquisition passifs, l'option est prise du maintien du plan de reprise antérieur pour tous les écarts d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont intégrés aux écarts d'acquisition.

Les autres immobilisations incorporelles amortissables sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue. Elles ont été estimées entre 1 à 3 ans.

Lorsque la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles est inférieure à leur valeur comptable, ces immobilisations font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe AMSI sont évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production. Tout composant identifié d'une valeur inférieure à 15% du prix de revient total d'un bien meuble, ou 1% du prix de revient total d'un immeuble, n'est pas isolé compte tenu de son caractère non significatif. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de transport loué	4 à 5 ans

Les immeubles existants au 31 décembre 2005 ont fait l'objet de la décomposition suivante :

- 10% pour le terrain
- 67% des 90% restant pour le gros œuvre (amortissement sur 20 ans)
- 15% des 90% restant pour l'électricité, menuiserie, serrurerie (amortissement sur 12 ans)
- 16% des 90 % restant pour chauffage, la plomberie, carrelage (amortissement sur 10 ans)
- 2% des 90% restant pour la peinture (amortissement sur 7 ans)

Contrats de crédit-bail

Les contrats de crédits baux immobiliers ont fait l'objet d'un retraitement :

- inscription de l'immobilisation dans le compte d'actif immobilisé pour sa valeur nominale et comptabilisation d'un amortissement. Les mêmes règles de décomposition et d'amortissement que les immobilisations acquises en pleine propriété ont été appliquées
- constatation d'un emprunt pour le financement dont la durée et le taux correspondent à ceux du crédit-bail

Les contrats de crédits baux mobiliers sont traités selon les règles suivantes :

- inscription de l'immobilisation dans le compte d'actif immobilisé pour sa valeur nominale et comptabilisation d'un amortissement selon la durée du contrat de crédit-bail
- constatation d'un emprunt pour le financement dont la durée et le taux correspondent à ceux du contrat de crédit-bail

Intérêts minoritaires

Les capitaux propres et les résultats de l'ensemble consolidé sont répartis au prorata des pourcentages de détention minoritaires et majoritaires dans la mesure où la part revenant aux intérêts minoritaires dans les pertes d'une entreprise consolidée par intégration globale n'est pas supérieure à leur part dans les capitaux propres. Dans le cas contraire, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures sont déduits des capitaux propres – part du Groupe, sauf si les associés minoritaires ont une obligation de combler ces pertes.

Comptes et opérations internes

Les comptes et opérations internes des sociétés intégrées globalement sont éliminés.

Stocks de marchandises

Les *stocks* sont évalués selon la méthode :

- pour les véhicules neufs : prix d'achat + coût de transport
- pour les véhicules d'occasion : prix d'achat + frais de remise en état
- pour les pièces détachées : prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux passifs existants à la date de clôture dont l'échéance ou le montant ne sont pas connus de façon précise.

Il n'est pas constaté d'engagements de retraite car les entités mutualisent auprès d'une caisse de prévoyance pour couvrir ces charges futures.



Résultat net par action

Le résultat net par action est égal au résultat net (part du groupe) divisé par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après prise en compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

En absence d'instrument dilutif, le nombre d'actions après dilution est de 15 079.

Eléments exceptionnels

Les produits et charges en exceptionnels sont les éléments extraordinaires résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Valeurs Mobilières de Placement

Les VMP sont constitués de SICAV monétaires, placement liquide et sans risque.

Opérations de souscription d'actions

Aucune opération de souscription d'action n'est intervenue au cours de l'exercice.
Il n'existe pas d'option de souscription d'actions non exercée au 31 décembre 2025.

3. METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Méthodes

Le Groupe AMSI retient trois méthodes de consolidation :

- l'intégration globale ;
- la mise en équivalence ;
- l'intégration proportionnelle.

La méthode de l'intégration globale (IG) est appliquée par le Groupe lorsque la société dont les comptes sont consolidés est placée sous le contrôle exclusif de la société mère du Groupe. Le contrôle s'apprécie par rapport à la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, à défaut par la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration ou l'exercice d'une influence dominante en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La méthode de la mise en équivalence (ME) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 25 % des droits de vote.

La méthode de ME n'a pas d'application sur l'exercice 2025.

La méthode d'intégration proportionnelle n'a pas d'application sur l'exercice 2025.



Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AMSI	Société mère	Société mère	IG
Sociétés d'exploitation :			
SAS JEANNIN AUTOMOBILES	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE 89	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN NEW CAR	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOMOBILES 10	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN ADVANCED CAR	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN ADVANCED CAR 77	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN MOTORS	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN SMDA	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE MELUN	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN OCCASIONS	100,00%	100,00%	IG
SAS JEANNIN LOCATION	100,00%	100,00%	IG
Sociétés civiles propriétaires de l'immobilier :			
SCI DU BEL ETAIN	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN EPINET	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN CHAMBERLAND	100,00%	100,00%	IG
SCI DES 3 SAULES	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN AVALON	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN SENS	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN TROYES	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN SAINT ANDRE LES VERGERS	100,00%	100,00%	IG
SCI 67 FR	100,00%	100,00%	IG
SCI 26/67 AV. FRANKLIN ROOSEVELT	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN ROMILLY	100,00%	100,00%	IG
SCI JEANNIN VSD	100,00%	100,00%	IG

La société JEANNIN LOCATION, créée en décembre 2024 est entrée dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice 2025

Titres non consolidés

Les sociétés SCI JEANNIN SPAAK, SCI JEANNIN EUROPE, SCI JEANNIN SAMOREAU, SCI JEANNIN MAILLOT, SCI JEANNIN SAINT LUC, SCI JEANNIN CHAMPLAY et SCI JEANNIN CDG n'ont pas été consolidées, le Groupe détenant une participation au capital des sociétés inférieure à 25%.

4. ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Immobilisations incorporelles

Les variations concernant les immobilisations incorporelles ont été les suivantes en K€ :

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	4 058					4 058
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	270	75				345
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations incorporelles brutes	270	75				345

Les amortissements et provisions de l'exercice se présentent comme suit en K€ :

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition		181				181
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	256	25				281
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	256	25				281

Les valeurs nettes s'établissent en K€ comme suit :

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	4 058	-181				3 877
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	14	50				64
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	14	50				64

Ecart d'acquisition

L'intégration de la SCI JEANNIN SAINT ANDRE LES VERGERS sur l'exercice 2008 a dégagé un écart d'acquisition, qui se décompose ainsi :

- Ecart d'évaluation immobilier d'un montant de 701 K€, amorti sur 7 ans, durée d'amortissement restante de la construction concernée ;

- Ecart d'acquisition actif d'un montant de 11 K€, amorti sur 5 ans.

Ces Ecarts sont totalement amortis au 31 décembre 2017.

L'écart de première consolidation issue de l'acquisition de 100% du capital de la SCI BEL ETAIN a été entièrement affecté à l'immeuble. La construction a été amortie sur une durée de 25 ans.

L'écart d'acquisition dégagé sur l'exercice 2016 de 270 K€ correspond à l'acquisition de fonds de commerce de concessions automobiles réalisée par la société JEANNIN ADVANCED CAR 77, net d'impôt différé.

La prise de contrôle le 17 juillet 2018 de 100% du capital de la société SMDA et de ses filiales a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition résiduel de 1 199 K€, après affectation des survaleurs à l'ensemble immobilier acquis.

Le Groupe a acquis, par voie d'apport de titres à la société AMSI, les intérêts minoritaires représentant 2.05% du capital de la société JEANNIN AUTOMOBILES. L'écart d'acquisition s'élève à 35 K€ sur l'exercice 2020.

Dans les comptes consolidés, les fonds de commerce et les droits au bail inscrits à l'actif du bilan social des sociétés consolidées antérieurement à leur entrée dans le périmètre de consolidation sont intégrés aux écarts d'acquisition.

Les fonds de commerce acquis postérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre de consolidation sont conservés au poste « Fonds Commercial » pour leur valeur d'acquisition.

Le Groupe a acquis, en date du 31 décembre 2021, 100% du capital des sociétés :

- SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN, dont l'acquisition génère un écart d'acquisition positif de 1 848 K€ sur l'exercice
- SAS JEANNIN AUTOPRESTIGE MELUN détenue par la société SAS JEANNIN AUTOMOBILES MELUN
- SAS JEANNIN AUTOMOBILES FONTAINEBLEAU, dont l'acquisition génère un écart d'acquisition de 732 K€ sur l'exercice

Conformément à la réglementation en vigueur, les écarts d'acquisition actifs ne sont plus amortis à compter du 31 décembre 2017.

Des tests de dépréciations sont effectués tous les ans sur les écarts d'acquisition actifs.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 181 k€ de l'écart d'acquisition relatif à la société JEANNIN ADVANCED CAR 77.



Immobilisations corporelles

Les variations concernant les immobilisations corporelles ont été les suivantes en K€ :

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	4 088					4 088
Constructions	26 507	90	43			26 553
Installations techniques, matériel, outillage	4 145	243	62			4 326
Autres immobilisations corporelles	13 219	4 779	3 252			14 747
Immobilisations en cours	349	546				895
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	48 308	5 658	3 357			50 609

Les amortissements et provisions de l'exercice se présentent comme suit en K€ :

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	20 220	914	71			21 063
Installations techniques, matériel, outillage	3 360	267	62			3 565
Autres immobilisations corporelles	5 929	2 287	1 534			6 681
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	29 509	3 467	1 667			31 308

Titres non consolidés

Le Groupe détient 1% du capital des sociétés SCI JEANNIN SPAAK, SCI JEANNIN EUROPE, SCI JEANNIN CDG, SCI JEANNIN MAILLOT, SCI JEANNIN SAINT LUC, SCI JEANNIN CHAMPLAY et SCI JEANNIN SAMOREAU.

Ces participations sont inscrites en autre titres immobilisés.



Impôts différés

Les variations concernant les impôts différés du groupe ont été les suivantes en K€ :

Impôts différés actifs	Ouverture	Variation	Variations de périmètre	Clôture
Provisions non déductibles et différences temporaires	1 614	373		1 987
Déficits fiscaux				
Impôts différés actifs	1 614	373		1 987
Provisions non déductibles et différences temporaires	1 254	-9		1 245
Impôts différés passifs	1 254	-9		1 245
Impôt différé net	360	382		742

Capital social et capitaux propres

Capital social

Evolution du capital au cours de l'exercice : nombre de titres

Valeur nominale	Initial	Variation	Final
10 €	15 079	0	15 079

Le capital social de la société AMSI est intégralement libéré.

Tableau de passage des capitaux propres

Les variations concernant les capitaux propres part du groupe ont été les suivantes en K€ :

Capitaux propres part du Groupe	Clôture
Capitaux propres part du Groupe 31/12/2023	31 757
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	832
Augmentation de capital	
Dividendes versés et divers	
Capitaux propres part du Groupe 31/12/2024	32 589
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	-685
Augmentation de capital	
Dividendes versés et divers	-6
Capitaux propres part du Groupe 31/12/2025	31 898
	31 898



Les variations concernant les intérêts minoritaires ont été les suivantes en K€ :

Capitaux propres intérêts minoritaires	Clôture
Capitaux propres intérêts minoritaires 31/12/2023	
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	
Variations de périmètre	
Dividendes versés	
Capitaux propres intérêts minoritaires 31/12/2024	
Augmentation de capital	
Résultat de l'exercice	
Variations de périmètre	
Dividendes versés	
Capitaux propres intérêts minoritaires 31/12/2025	

Créances et dettes

Créances

Les créances ont une échéance inférieure à un an à l'exception des autres immobilisations financières pour 492 K€.

Dettes

La répartition des dettes par échéances est la suivante à la clôture de l'exercice en K€ :

	moins 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	n-1	var
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	40 395	7 499	1 719	49 612	46 446	3 166
Emprunts liés aux crédits-baux						
Concours bancaires courants	22 587			22 587	23 654	-1 067
Emprunts et dettes financières diverses						
Fournisseurs	31 089			31 089	29 328	1 762
Dettes fiscales et sociales	6 235			6 235	6 309	-74
Autres dettes	6 639			6 639	5 753	886
Total dettes	106 945	7 499	1 719	116 162	111 489	4 673

Les billets de trésorerie souscrits auprès des banques ont pour but le préfinancement d'immobilisations et le financement durable de stocks.

Le financement des stocks assuré par les établissements financiers des constructeurs automobiles ont été considérés sur un terme de moins d'un an malgré la récurrence de leur renouvellement.



Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges évoluent de la manière suivante sur l'exercice en K€ :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour risques	174				174
Provisions pour charges					
Provision pour passif d'impôt différé					
Total Provisions pour risques et charges	174				174

Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent comme suit sur les deux derniers exercices :

Valeurs en K€	2025	2024
Salaires et traitements	18 314	17 349
Charges sociales	6 859	6 413
Total charges de personnel	25 174	23 762

Analyse du résultat financier

Le résultat financier est une perte de 1 041 K€ contre une perte de 1 080 K€ sur l'exercice précédent. Il est composé des éléments suivants :

Valeurs en K€	2025	2024
Produits financiers		
Produits financiers de Participations		5
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	1 019	976
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 060	2 060
Différences négatives de change		
Résultat financiers	-1 041	-1 080

Analyse du résultat exceptionnel

Au titre du résultat exceptionnel, il n'y a aucun fait majeur ou inhabituel selon la définition du règlement 2022-06.

Analyse de la charge d'impôt

L'analyse de la charge d'impôt de l'exercice se présente comme suit :

Valeurs en K€	2025	2024
Résultat des sociétés intégrées	-685	832
Charges d'impôts	-167	350
Résultat avant impôts	-852	1 183
Impôt théorique (25%)	-213	296
Différences permanentes	46	55
Différence de taux		
Provision sur IDA		
Charge d'impôt	-167	350

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Garanties données

- Cautions d'AMSI au profit d'établissements bancaires pour un montant maximum 8 872 K€, utilisation au 31 décembre 2025 à hauteur de 7 902 K€.
- Cautions bancaires de 600 K€ au profit de RCI BANQUE - COGERA
- Cautions bancaires de 298 K€ au profit de MAZDA France
- Cautions bancaires de 75 K€ au profit de SUZUKI France
- Cautions bancaires de 100 K€ au profit de AIXAM MEGA
- Privilège de prêteur de deniers sur immeuble situé 2 rue Henri Montassier à SENS
- Privilège de prêteur de deniers sur immeuble situé 5 rue Aristide Briand à VERT-SAINT-DENIS
- Privilège de prêteur de deniers sur immeuble situé rue des Bernaches à SAMOREAU

Ces hypothèques et PPD sont donnés au profit d'établissements financiers.

Informations sectorielles

La répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique est la suivante :

Valeurs en K€	2025	2024
Ventes de marchandises France	273 626	259 655
Ventes de marchandises Export	1 459	874
Production vendue de biens - France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services - France	23 635	19 566
Production vendue de services Export		
Total chiffre d'affaires	298 720	280 095

Evénements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas identifié d'éléments susceptibles d'avoir un impact significatif sur la continuité d'exploitation des différentes sociétés du Groupe.

Un traité de fusion absorption simplifiée entre la société JEANNIN AUTOMOBILES et la société JEANNIN NEW CAR a été signé en date du 7 mai 2026 pour une réalisation effective au 1er juillet 2026.

Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se répartissent de la manière suivante :

- Contrôle légal : 147 K€
- Autres missions d'audit : 0 €

Informations en matière de rémunérations

L'information concernant les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance ne peut pas être fournie car elle permet d'identifier une situation individuelle.

Effectif du Groupe

L'effectif du groupe se présente comme suit :

Effectif	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	167	147
Agents de maîtrise	55	53
Employés	97	114
Ouvriers	165	154
Total	484	468
<i>dont apprentis</i>	69	68
<i>dont travailleurs handicapés</i>	11	12

6. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie se présente comme suit en K€ :

Tableau des flux de trésorerie				
	Du 01.01.25 au 31.12.25		Du 01.01.24 au 31.12.24	
	€	€	€	€
<u>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</u>				
Capacité d'autofinancement	1 763		6 116	
Résultat net des sociétés intégrées	-685		832	
Amortissements et charges calculées	2 448		5 283	
Variation du BFR	-1 726		-9 899	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		36		-3 783
<u>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>				
<u>Variation de périmètre</u>	0		0	
Cession d'immobilisations	4 837		56	
Acquisitions d'immobilisations	-8 002		-7 416	
- Incorporelles	-75		-6	
- Corporelles	-5 658		-7 387	
- Financières	-2 269		-23	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-3 165		-7 360
<u>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</u>				
Variation nette des emprunts	3 166		6 960	
Dividendes versés	0		0	
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement		3 166		6 960
<u>Ecart de conversion et divers</u>		0		0
Variation de trésorerie		38		-4 184
Trésorerie d'ouverture	-8 419		-4 235	
Trésorerie de clôture *	-8 381		-8 419	

* Dont découverts bancaires 22 587 K€ à la clôture de l'exercice et 23 654 K€ sur l'exercice 2024